Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260925-2026_83-DE

2026-83 : Mise à disposition de locaux et d'espaces extérieurs de l'école Sainte-Anne au profit de la commune – Convention avec l'OGEC

Rapporteur : Madame Aude POIRIER

Madame Aude POIRIER informe l'assemblée délibérante que depuis la rentrée scolaire, il a été décidé, pour le confort des enfants, de ramener les élèves de l'école privée Sainte-Anne sur leur cour à l'issue du service de restauration du midi, et d'utiliser à cette fin les locaux et espaces extérieurs de l'école Sainte-Anne.

Cette occupation est destinée à assurer la surveillance des élèves pendant le temps de récréation suivant le déjeuner. La surveillance et l'encadrement des enfants sont assurés par le personnel communal.

Cette mise à disposition gratuite concerne la cour de récréation des maternelles, la salle de motricité (lorsque les conditions climatiques ne permettent pas d'être en extérieur) et les sanitaires des maternelles.

Pour permettre cette occupation dans de bonnes conditions et sécuriser juridiquement les responsabilités de chacun, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'occupation des locaux et espaces extérieurs de l'école Sainte-Anne par la commune, ainsi que les responsabilités respectives des parties,

Vu la convention de mise à disposition établie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- la convention de mise à disposition gratuite, au profit de la commune, de locaux et d'espaces extérieurs de l'école Sainte-Anne (cour de récréation des maternelles, salle de motricité, sanitaires des maternelles) à l'issue du temps de restauration scolaire du midi.

D'autoriser

- Madame la Maire à signer ladite convention avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260925-2026_83-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	14 septembre 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	22 septembre 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, M. LUTZ Maxime, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. DERVILLE Pascal, M. MONNIER Alain, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, Mme FOLL Corinne, Mme CHOQUET Gwénaëlle, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian.

Absents excusés : M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme MACE Laura, M. LEMOINE Pierre-Yves.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. LEMOINE Pierre-Yves à Mme CICI Rose-Anne, M. LE PIVERT Jean-Michel à M. VIMBERT Paul-Henry, Mme MACE Laura à Mme FOLL Corinne.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme GAUDIOSO Frédérique